



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/CB/LM

N° 2024-45

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 24

Nombre de Conseillers
Votant : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Jean- Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte BARADON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, M. Frédéric CHABAUD donne pouvoir à M. Vasco GOMES

Excusés :

M. Serge FUALDES, Mme Andréa TALLIEUX, Joseph RECCHIA

Absents :

M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Christiane BAUDOUIN

Monsieur Gérard GAILLARD est secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE DE SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE DANS UNE CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE SUPERIEURE, AU TITRE DE COMMUNE CLASSEE STATION DE TOURISME

L'Isle-sur-la-Sorgue bénéficie d'une situation unique et profite d'un centre-ville irrigué par la Sorgue lui conférant un charme indéniable. L'attractivité de la Commune ne cesse de s'affirmer depuis plusieurs années. Son originalité, son histoire, ses monuments historiques, la renommée de René Char ou encore la foire Antiquités & Brocante contribuent à sa singularité et à sa curiosité.

Aussi, en lien étroit avec son établissement public industriel et commercial (ci-après « EPIC » en charge du tourisme, « Isle-sur-la-Sorgue Tourisme », la Ville s'est engagée dans un projet de valorisation touristique qui lui a permis d'obtenir, par arrêté préfectoral du 8 septembre 2023, son classement en station de tourisme. Ce classement est la traduction d'une juste reconnaissance des efforts accomplis par la Commune pour structurer une offre touristique sur son territoire et qualifier l'accueil.

En outre, il lui permet d'être désormais identifiée comme un acteur concerné par les effets d'une attractivité accrue justifiant des besoins et équipements nouveaux.

Considérant son classement en station de tourisme, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a, dès lors, la possibilité de solliciter son surclassement démographique dans une catégorie démographique supérieure auprès du Préfet de Département.

Au regard des dispositions réglementaires applicables, et notamment de l'article 3 du décret n°99-567 du 6 juillet 1999, le calcul de la population touristique moyenne s'établit sur la base de critères de capacité d'accueil et d'hébergements de différentes natures, pondérés d'un coefficient. En application de ces modalités de calcul, la population touristique moyenne de L'Isle-sur-la-Sorgue s'établit à 6374 habitants, conformément au tableau ci-joint.

Ainsi, un tel surclassement permettra à la Ville de légitimer auprès de l'Etat des demandes d'accompagnements financiers ou humains directement liés à la fréquentation touristique (déploiement adapté de forces de sécurité, soutien à l'embauche de personnel saisonnier...).

- Vu le code du tourisme, et notamment son article L. 133-19,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-2,
- Vu le décret n°99-567 du 06 juillet 1999 pris pour application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 septembre 2023 portant classement de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue en station de tourisme classée,
- Vu l'avis de la commission Finances – Affaires générales en date du 14 mai 2024,

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE*

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Préfet de Vaucluse une demande de surclassement démographique de la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue dans une catégorie démographique supérieure au regard de la population touristique moyenne telle que calculée dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 24 mai 2024

Le secrétaire de séance


Gérard GAILLARD

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations,


LE MAIRE, SORGUE (84)
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
R.
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ